

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique relative au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lama.

Au terme de cette enquête publique, ce document est destiné à être approuvé par le Conseil Municipal.

L'enquête publique se déroulera durant 33 jours consécutifs, du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 24 janvier 2020 inclus.

Madame de Lucia a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia.

Les pièces du dossier (PLU arrêté et avis des Personnes Publiques Associées et Consultées) ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non-mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés en mairie de Lama pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également disponibles sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1834>

Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et/ou propositions sur le registre déposé en mairie à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-1834@registre-dematerialise.fr

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra également adresser ses observations écrites au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante :

Mme de Lucia, commissaire enquêteur
Enquête publique élaboration du PLU
Mairie de Lama
20218 Lama

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de Lama aux jours et heures suivants:

- le lundi 23 décembre 2019 de 9h à 12h (début de l'enquête)
- le vendredi 10 janvier 2020 de 14h à 17h
- le vendredi 17 janvier 2020 de 14h à 17h
- le vendredi 24 janvier 2020 de 14h à 17h (clôture de l'enquête)

Le projet de PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale jointe au dossier d'Enquête Publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement est intégré au dossier d'Enquête Publique.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de LAMA le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département de Haute Corse et au président du Tribunal Administratif de Bastia. Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie de LAMA aux jours et heures habituels d'ouverture pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, lorsque le Commissaire enquêteur aura rendu son rapport et ses conclusions motivées, le Conseil Municipal devra délibérer pour approuver le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées et Consultées, des observations du public, et du rapport de l'enquête publique.

Le Maire,